



L'Association Culturelle Art
Culture et Tourisme sans Frontière
(ACT-SF)

Présente

7^è Edition
REBI@P
2018

Sélection des films
en compétition
et hors compétition

REGLEMENT

PARTENAIRE OFFICIEL
Ministère de la Culture et du Patrimoine
Centre National de Cinéma
Centre National de Photographie
Centre National de Théâtre
Direction du Développement
et de la Coopération CNAC



CONTACTS
+229 23101026 | 96949474
info@acts-benin.org
www.acts-benin.org



**Association Culturelle
ART, CULTURE & TOURISME SANS FRONTIERE**

*« Le Film, véhicule privilégié de culture de masse et de rapprochement
des peuples »*



PROCEDURES CONDITION

DE PARTICIPATION ET DISPOSITIONS DIVERSES

1. la participation à la compétition est gratuite et assujettie au remplissage d'un formulaire d'inscription dûment signé et envoyé par voie poste/par à mail à l'association culturelle ACT-SF à l'adresse indiquée à l'entête du présent document.

2. les films en liste (en compétition) sont des films Africain. Ils sont retenus s'ils remplissent les conditions ci-après :

- Etre réalisés dans les 18 mois précédents le festival. Toutefois, la commission de présélection des films se réserve le droit d'allonger ce délai où elle le jugerait nécessaire ;

- Etre diffusable sur support DVCAM ou USB

- Ne pas avoir été diffusé sur internet ;

3. les films en compétition sont envoyés sur support DVD ou DVCAM et USB (surtout pour des raisons de qualité de l'œuvre). Les enveloppes doivent porter clairement la mention "Festival de cinéma Rencontres de Belles Images Africaines à Parakou (ReBI@P 2018) - catégorie film en compétition à n'ouvrir qu'en séance" ;

4. Le festival offre dans la compétition officielle plusieurs distinctions à savoir :

- Le grand prix

- Le meilleur scénario

- Meilleure interprétation

- Meilleur montage

- Meilleur son

- Meilleure image

- Meilleure musique

- meilleur décor

- Prix spécial du jury (prix offert par le jury à un personnage de la scène cinématographique en raison de ses efforts consentis pour le rayonnement du cinéma)

5. Trois sections de films sont ouvertes pour la compétition

- Les films court-métrages : moins de 30 minutes

- les moyens métrages : entre 30 minutes et 59 minutes

- longs-métrages : 60 minutes ou plus

6. Les films en compétition soumis hors délai ou n'ayant pas respecté toutes les conditions de participation ne sont pas renvoyés à leur (s) auteur (s). Ces films peuvent être projetés durant le festival sur accord des parties ;



**Association Culturelle
ART, CULTURE & TOURISME SANS FRONTIERE**

*« Le Film, véhicule privilégié de culture de masse et de rapprochement
des peuples »*



7. La date limite de dépôt de candidature pour les films devant concourir est rigoureusement fixée au lundi 1^{er} octobre 2018 à 17h (cachet de la poste faisant foi). Tout dépôt de candidature hors délai sus-indiqué sera purement et simplement rejeté ;
8. Les films en compétition sont déposés **Cotonou** au **Centre National du Cinéma et de l'Image Animée** et à **Parakou** au **siège de l'AC/ACT-SF** (quartier Tranza Von "chez zinzin") ou à la **Direction du Fond d'Appui à la Production Audiovisuelle** ou envoyés par courriel à **actsfparakou@yahoo.fr** et avoir clairement pour objet "film en compétition-REBIAP 2018 ;
9. Les films hors compétition sont reçus dans les mêmes formats que ceux en compétition et doivent parvenir au plus tard le lundi 1^{er} octobre 2018 à l'AC/ACT-SF ou à l'un de ses partenaires d'appui à la production audiovisuelle. Les films hors compétition reçus par l'AC/ACT-SF font également l'objet de tri ;
10. Le réalisateur ou le producteur du film retenu pour concourir ou pour être diffusé sur le festival sera tenu informé un mois avant le lancement de l'évènement par courrier/téléphone/internet. Le courrier précisera les jours et heures de programmation de leur film ;
11. L'AC/ACT-SF s'engage à ne présenter aucun film à quelque personne ou organisme que ce soit avant la première projection dans le cadre strict du festival. Toute projection publique d'un film est soumise à un accord préalable AC/ACT-SF et détenteurs de droit ;
12. Tous les films sélectionnés (en compétition ou non) seront présentés en version originale ;
13. Les films primés feront l'objet de projection tournante dans les douze (12) départements du Bénin après le festival ;
14. La signature de la fiche de candidature/participation implique l'acceptation totale des dispositions du présent règlement par le producteur ou le réalisateur du film ;
15. Une fois retenu, aucun film (en compétition ou hors compétition) ne peut être retiré du festival ;
16. Les données personnelles et autres informations collectées sur les fiches d'inscriptions ne seront être utilisées à des fins commerciales ou transmises à des tiers. Elles sont strictement utilisées dans le cadre du festival ;
17. En cas de force majeure, AC/ACT-SF se réserve le droit de modifier ou de reporter la date du festival ;
18. Tous les litiges entre membre de l'association et festivaliers sont réglés à l'amiable. En cas de désaccord, des personnes ressources et organismes publics en charge du secteur du cinéma béninois peuvent aider à la résolution des conflits.
19. Le jury est composé d'un président et des membres. Les différents membres de jury sont des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Le président du festival peut assister aux délibérations des jurys sans toutefois prendre des décisions.

Fait à Parakou, le 14 Août 2018

AC/ACT-SF



Association Culturelle
ART, CULTURE & TOURISME SANS FRONTIERE

« Le Film, véhicule privilégié de culture de masse et de rapprochement
des peuples »



7^{ème} édition ReBI@P/7th ReBI@P

DU 19 AU 25 NOVEMBRE 2018/ NOVEMBER 19th TO 25th 2018

Photo du
réalisateur

(Obligatoire)

Director's photo

(mandatory)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

SELECTION OFFICIELLE FILMS / OFFICIAL SELECTION FILMS

Bien lire le règlement de la sélection avant de remplir cette fiche.

Read carefully the regulations of the official selection and complete this form

Cette fiche est à retourner au plus tard le/ Form to be sent back before: **1^{er} octobre / october 2018 à 17h**

NB: Fiche à remplir par saisie ou en lettres capital et à renvoyer par mail à l'adresse suivante/ Please, complet by typewriting or in block capitals and send back to: actsfparakou@yahoo.fr

I- Informations personnelles/personnal information

1- Réalisateur/ Director : _____
Nom/ surname : _____
Prénoms / Name : _____
Adresse/ Adress : _____
Pays d'origine/ director's country : _____
Tél/ Phone : _____
E-mail : _____

2- Producteur/Producer _____
Nom/ Surname : _____
Prénoms/ Name : _____
Pays d'origine/ producer's country : _____
Tél/ Phone : _____
E-mail: _____

II- Informations techniques/ Techniques informations

3-synopsis et biofilmographie succincts : (10 ligne à joindre)
Short synopsis and biodata (10 lines to be appended)

4- 1^{ère} œuvre du réalisateur: Oui / Yes

Director's debut film: Non / No

5- Titre original du film / Original title:

6- Scénario / Screenshot:

7- Script :

8- Images / photography : _____
9- Son / Sound _____
10- Montage / Editing : _____
11- Musique / Music : _____
12- Décor / Set desing: _____
13- Durée / Length : _____
14 Format : _____
15- Genre / genre : _____

- Fiction / Fiction

- Documentaire / Documentar

- Série télévisuelle / TV serie

16- Date de production / Production date

17- Disque Blu-ray / Disc : Ecran / screen 4/3 16/9

- USB : Ecran / screen : 4/3 16/9

- DVD Ecran / screen : 4/3 16/9

18- Version originale / Original version:

19- Doublé en / dubbed in :

20-Film inscrit par / film entered by:

21 En qualité de / Acting as:

22- Je soussigné producteur ou réalisateur du film ou mandataire, déclare
Souscrire au règlement de la sélection officielle des ReBI@P 2018 et auto-
rise la diffusion de ce film à la télévision ou dans un cadre proportionnel
et que sa copie soit conservée dans les archives du festival.

I the undersigned producer or director of the film or agent, declare that
I subscribe to the official selection rules for the ReBI@P 2018 and
Authorize the broadcasting of this film on television in a promotional
framework and that his copy be kept in the festival archives.

Les documents du film (synopsis, affiches, photo, biofilmographie du réalisateur, DVD, et une copie de la
fiche d'inscription) sont à envoyer par courrier express avant le 1^{er} octobre 2018 à 17h.

Film materials (synopsis, posters, photos, director's biodata, DVD and copy of entry form) shall be sent
back by express mail before October 1st 2018.

NB: Seuls les films Africains sont en compétition/ Note: Only Africans films are in competition

Date / Nom / Signature